



La charte de l'Enseignant Spécialisé chargé des Aides à Dominante Pédagogique (ES-ADP ex Maître E).

Tous les élèves ne disposent pas des mêmes chances de réussite scolaire. Pour un nombre non négligeable d'entre eux, il est difficile de comprendre l'école et d'apprendre.

- *Comment amener les élèves qui éprouvent des difficultés à construire leurs apprentissages en classe ?*
- *Comment travailler avec les enseignants dans la recherche d'ajustements pédagogiques ?*
- *Comment aider les parents à accompagner au mieux leur enfant dans ses apprentissages ?*

*La raison d'être de l'ES-ADP naît de ces constats et de ces besoins. Il est chargé de **mettre en place des aides spécialisées à dominante pédagogique à l'école primaire.***

1. Avoir une posture professionnelle spécifique

- **L'ES-ADP a une formation spécialisée**

Sa première expérience d'enseignant non spécialisé a permis à l'ES-ADP de mieux comprendre le système éducatif, la gestion d'un groupe classe et le travail en équipe au sein d'une école.

Sa formation spécialisée diplômante et pluridimensionnelle lui donne une connaissance complémentaire des processus d'apprentissage et lui permet une lecture particulière des difficultés rencontrées par les élèves. C'est un interlocuteur privilégié des enseignants, des parents et des autres professionnels de différents secteurs (éducatif, social et médical).

- **L'ES-ADP a des missions spécifiques**

L'action de l'ES-ADP se situe sur deux axes complémentaires : **la prévention et la remédiation**

- Le premier axe, celui de la **prévention**, est centré sur des groupes d'élèves, avant qu'une difficulté ne se cristallise : accompagner les enfants dans la mise en place de raisonnements élaborés, de liens entre les différentes activités de la classe, dans la compréhension des attentes de l'école.
- Le deuxième axe de **re-médiation** se met en place suite à l'analyse des besoins particuliers d'un élève : aider à la mise en place de compétences instrumentales comme la construction du nombre, la compréhension de l'écrit, la construction du projet de lecteur, parallèlement à des compétences cognitives comme la symbolisation, la perception du but, l'utilisation d'images mentales, de procédures expertes...

- **L'ES-ADP a une position décentrée**

L'ES-ADP occupe une **position particulière** dans le système éducatif. Il est membre d'une équipe de professionnels, le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et travaille dans une ou plusieurs écoles.

Sa **vision longitudinale** (sur plusieurs années de la scolarité de l'enfant), sa connaissance des programmes de la maternelle au CM2 et sa connaissance interne de l'institution lui donnent le recul nécessaire pour analyser chaque situation singulière dans son contexte.

Sa **position décentrée** lui permet un abord relativement objectif des problèmes en évitant les actions engagées dans la précipitation.

Enfin, son **statut non hiérarchique** par rapport à ses collègues facilite le dialogue et le parler vrai, essentiels dans la recherche en commun d'une amélioration des conditions d'apprentissage proposées à chaque élève.

Pour remplir au mieux ses missions, l'ES-ADP met en œuvre une démarche qui prend appui sur sa posture professionnelle et son éthique propre et qui se fonde sur des savoirs d'enseignant spécialisé.

Pour toutes ces raisons, l'ES-ADP est en mesure de proposer un accompagnement flexible et durable et de tisser des liens entre les différents acteurs en jeu, pour engager une pédagogie de la réussite pour et avec les élèves en difficulté.

2. Accompagner l'élève dans ses apprentissages

- **L'ES-ADP regarde la singularité des stratégies d'apprentissage de l'élève et des difficultés qu'il rencontre.**

L'action de l'ES-ADP se situe dans une **temporalité différente de celle de la classe** ; elle n'est pas uniquement construite à partir d'objectifs d'apprentissage mais à partir de l'élève lui-même et de ses besoins.

Suite à une **observation approfondie** des connaissances, des compétences et des attitudes de l'élève en classe et/ou lors de rencontres individuelles, l'ES-ADP **analyse ses acquis et ses besoins**. Il partage ses constats avec l'élève et permet alors à celui-ci de se positionner dans un projet d'apprentissage.

L'ES-ADP propose ensuite à l'élève des **dispositifs ajustés à ses besoins** : en prenant appui sur une pédagogie du détour, il l'aide à mettre du sens sur les tâches scolaires, à expliciter ses procédures et ses stratégies d'apprentissage, à mobiliser ses savoirs et ses capacités de mémorisation, de concentration, d'abstraction, à mettre en œuvre des méthodes de travail plus efficaces, à reconsidérer le statut de l'erreur.

- **L'ES-ADP organise l'aide à l'élève**

Le projet d'aide spécialisée précise les objectifs visés, les stratégies utilisées, une estimation de la durée de l'action, les modalités d'évaluation des progrès effectués. **L'élève, les parents, l'enseignant, chacun à sa place, sont associés à la construction, la mise en place et l'évaluation de ce projet.** À tout moment de l'aide, le projet peut être réajusté.

L'ES-ADP travaille avec l'élève en tout petit groupe ou individuellement, dans ou hors la classe. La mise en place des activités dans le groupe articule les projets d'aide spécialisée des élèves. Les interactions sont privilégiées, chacun mettant en mots son raisonnement, ses connaissances.

L'ES-ADP institue un **cadre de travail sécurisant**. Il met l'élève en confiance, valorise ses réussites et ainsi restaure ou crée un sentiment de compétence, l'amène vers une plus grande autonomie de pensée afin de développer l'estime de soi.

Pour remplir au mieux ses missions, l'ES-ADP développe des pratiques d'aides spécialisées au plus près des besoins de l'élève et de ses difficultés. C'est d'abord par une observation et une écoute attentives qu'il tente de mieux le connaître et le comprendre. Ensuite, en concertation avec l'enseignant de la classe, le maître ES-ADP construit un projet d'aide spécialisée dans lequel sont précisés les contenus, les objectifs, la durée, les stratégies envisagées et les modalités d'évaluation des effets de l'aide.

3. Accompagner les adultes autour de l'enfant

- **L'ES-ADP développe un partenariat avec l'enseignant de la classe autour du projet d'aide spécialisée**

Parce qu'une situation d'élève l'inquiète ou parce qu'il ne sait plus comment l'aider à dépasser des difficultés, l'enseignant de la classe fait appel **au RASED** par l'intermédiaire d'une **demande d'aide**, dans laquelle il livre ses premiers constats. Cette **équipe pluridisciplinaire**, composée d'un ES-ADP, d'un ES-ADR et d'un psychologue Education nationale, pose des regards complémentaires sur la difficulté exposée par l'enseignant et propose une réponse en direction de l'élève.

Quand une indication d'aide spécialisée à dominante pédagogique est posée, **l'ES-ADP rencontre l'élève**. Un temps d'observation et/ou d'évaluation (à l'aide d'outils spécifiques) lui permet une **première analyse des besoins**. Soit l'indication n'est pas adaptée à la difficulté de l'élève et la situation est rediscutée en équipe RASED afin d'envisager un autre type d'aide, soit elle l'est et un suivi spécialisé se met en place.

Une complémentarité des actions des enseignants et de l'ES-ADP est alors recherchée afin d'aider au mieux l'élève dans la classe et dans le regroupement d'adaptation. Elle est contractualisée dans le **projet d'aide spécialisée** écrit. Les temps de rencontre ES-ADP-enseignant permettent une co-réflexion sur l'élève et ses progrès par l'intermédiaire de propositions, de compromis, d'analyses communes, de négociations, hors de tout lien hiérarchique.

- **L'ES-ADP développe un partenariat avec les parents**

L'ES-ADP rencontre les **parents** afin de les **associer** au projet d'aide de leur enfant. **Personne charnière** dans la relation pédagogique, il explicite la problématique de l'élève et les démarches mises en place.

Ses connaissances sur l'élève mais aussi sur l'enfant lui permettent des échanges avec eux dans des registres plus larges que le scolaire (sur l'entrée à l'école maternelle, le développement du langage, le rapport aux adultes et aux enfants, l'envie de lire, de compter, etc.). Il écoute ce que les parents ont à dire sur leur enfant, sur ses difficultés ou ses réussites mais aussi quant à l'accompagnement de la scolarité de leur enfant. Ces échanges permettent de **mettre en mots** des inquiétudes, des attentes et de recréer du «possible» dans les relations à l'école.

D'une manière générale, l'ES-ADP prend le temps d'**expliquer les enjeux de l'école et du projet** mis en place pour l'enfant-apprenant, cela permet à chacun des acteurs de prendre sa place dans l'histoire de l'aide à l'élève. Il peut parfois jouer le rôle de **médiateur** entre l'enseignant et les parents quand la relation devient difficile ou basée sur des malentendus.

- **L'ES-ADP développe un partenariat avec d'autres professionnels**

Au-delà de ce travail autour du projet d'aide spécialisée, l'ES-ADP se concerta avec **différents partenaires de la communauté éducative** : les autres enseignants, l'équipe de circonscription, les services de santé scolaire. Il **explicite**, auprès de ces partenaires, ses observations et analyses, **aide à l'élaboration d'un projet commun et prend part à sa réalisation** de manière directe ou indirecte.

Sa connaissance des différents champs d'aide (paramédical, psychologique...) fait de l'ES-ADP, comme des autres membres du RASED, un **interlocuteur privilégié** lorsque des aides extérieures se mettent en place pour

l'enfant. Là encore, il cherche à **créer des liens** entre les différents professionnels qui agissent autour de l'enfant afin d'aboutir à une meilleure complémentarité des actions.

Pour remplir au mieux ses missions, l'ES-ADP doit tisser des liens avec les personnes concernées par les progrès de l'enfant-apprenant. Il y a d'une part le partenariat avec l'enseignant de la classe qui fait parvenir une demande d'aide au RASED. Après une analyse des besoins de l'élève, une complémentarité des actions peut se développer au sein du projet d'aide spécialisée. Parallèlement, un partenariat avec les parents s'instaure, par l'intermédiaire d'un échange d'informations, afin de rendre plus compréhensible le comportement scolaire de l'enfant, le travail d'aide accompli et de bâtir un cadre cohérent et stable. Enfin, l'ES-ADP peut tisser des liens avec d'autres professionnels afin que les actions proposées soient les plus pertinentes possibles.

En guise de conclusion

Les enquêtes internationales sur les politiques éducatives¹ ont mis en évidence de façon particulièrement nette une **spécificité du système scolaire français** : «**Trop et trop tôt sélectif**»², il engendre dès le plus jeune âge des difficultés scolaires massives. Le travail de l'ES-ADP se développe dans le champ d'une école prévenante, qui s'attache à accueillir l'enfant dans sa globalité et qui a pour volonté de lui permettre de s'inscrire dans un projet d'apprentissage et de développement à long terme. Il s'inscrit ainsi dans le champ d'une école inclusive où chacun a sa place, qui ne renvoie pas l'élève à sa propre difficulté ou à son handicap mais réfléchit aux obstacles que le milieu scolaire lui-même et les situations pédagogiques peuvent créer.

Les ES-ADP, avec les autres membres des RASED, ont un rôle fondamental à jouer dans cette école du XXI^{ème} siècle. Pour cela, il faut penser **les conditions nécessaires d'exercice du métier de l'ES-ADP** :

1. Des **temps institutionnalisés de rencontres** avec les partenaires de la communauté éducative car les difficultés des élèves nécessitent des temps d'échange et d'analyse des observations de chacun. Cette approche est un **vecteur privilégié d'évolution des pratiques de tous**.
2. Des **formations spécialisées continues** car l'école change, la société change, les élèves changent et leurs difficultés évoluent.
3. Une plus grande **reconnaissance institutionnelle et sociétale du rôle et des missions de l'ES-ADP** au sein du RASED et dans les écoles auprès des élèves des enseignants et des parents.

*Les réponses de l'ES-ADP dépassent les constats de difficulté, et placent l'élève, l'enseignant et les parents dans une **perspective positive**. Elles partent du postulat que tous les élèves peuvent progresser, et que tous les acteurs du système scolaire peuvent favoriser ces progrès. Elles vont dans le sens d'une mise en confiance dénuée de jugements réciproques.*

¹ PISA : Programme for International Student Assessment (2012). Ensemble d'études de l'OCDE visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres.

² Prost A (2004). *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*. Tome IV. Paris: Perrin.